

On s'accorde aujourd'hui à dire que les ancêtres des Arawak arrivèrent il y a environ 2 000 ans dans les Guyanes. Leur migration semble avoir abouti pendant plusieurs siècles à un peuplement continu et dense du littoral. Mille ans plus tard, cette «harmonie» fut perturbée par l'arrivée de groupes karib. Les situations conflictuelles perduraient encore à l'arrivée des Européens. Bien que les rapports entre Karib et Arawak aient été une suite de guerres et de *statu-quo*, il semble bien qu'avec le temps, ces derniers aient perdu du terrain; cette évolution sera définitivement gelée avec la Conquête. Sur les cartes, du XVI^e au XVIII^e siècle, le nom Arawak (Arowak, variante hollandaise, Aruaca, variante espagnole) apparaît déjà sous sa forme actuelle. L'origine du mot est incertaine: Roth (1924), rapportant un témoignage indigène, le rapproche d'un des mots karib pour désigner le manioc amer, *aru*. Sans doute s'agit-il là d'une appellation allogène, puisque les Arawak se nomment eux-mêmes *Loko*, «être humain», *Lokono*, au pluriel. Cependant, dans leurs rapports avec les étrangers, ils admettent l'emploi du mot Arawak. Ce même mot sert en outre, dans le vocabulaire scientifique, à désigner une grande famille linguistique comportant de nombreuses ethnies disséminées dans toute l'Amazonie.

Au cours du dernier quart du XVII^e siècle, les populations côtières furent pacifiées et amenées à des relations de plus en plus étroites avec les Européens. Les Arawak tout particulièrement, de par leur rôle de fournisseurs de vivres aux colons et de police des bois contre les esclaves fugitifs (en Guyane hollandaise et surtout anglaise), jouèrent un rôle de premier plan dans la colonisation. Néanmoins, une hostilité larvée entre les Arawak et les Galibi persista, et ce jusqu'à nos jours, sous forme de rapports d'évitement.

En Guyane française, les Arawak semblent avoir été très tôt particulièrement minoritaires, leur submersion par les Galibi se faisant encore plus durement sentir qu'ailleurs. Encore maîtres de l'île de Cayenne en 1596, ils étaient pratiquement éteints au début du XVIII^e siècle.

Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale qu'un courant migratoire va s'établir, du Surinam vers la Guyane française.

Aujourd'hui comme au XVI^e siècle, les Arawak restent un élément du peuplement des trois Guyanes. Après une période de déclin démographique qui court jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, ils sont depuis le siècle dernier en expansion.

Il est important de noter qu'une large proportion d'entre eux est métissée avec les populations mulâtres dominantes, ce qui rend les recensements délicats.

Les Arawak

par P. et F. Grenand

Ainsi, en 1972, on comptait à Surinam, 3 300 Arawak tribalisés, contre 2 000 personnes «d'origine arawak», vivant principalement dans le district de Paramaribo.

Les chiffres déjà anciens de 1962 donnaient pour la Guyane anglaise, 5 000 Arawak environ, dont «une forte proportion dispersée dans la population créole» (Kloos, 1971).

A la même date, les Arawak ne formaient, en Guyane française, qu'un petit groupe de 150 personnes (Hurault, 1963).

La quasi-totalité des ascendants directs des Arawak vivant en Guyane française est originaire de Surinam, et pour quelques individus, de Guyana. L'arrivée de la plupart d'entre eux a été fixée à 1951, d'après les enquêtes minutieuses de Hurault. Nous avons pu vérifier que les communautés actuelles dérivent, au moins pour les familles formatrices, des émigrés de 1951.

Ces communautés sont au nombre de quatre:

1. Balaté: commune de Saint-Laurent du Maroni. Cours inférieur d'un affluent du bas Maroni. 1958: 60 h; 1980: 135 h.

2. Saut-Sabbat: commune de Mana. De formation récente, liée à un chantier forestier. 1978: 24 h.

3. Larivot: commune de Matoury. Ile de Cayenne. 1980: 33 h.

4. Sainte-Rose de Lima: commune de Matoury. Ile de Cayenne. 1980: 84 h.

Ces deux dernières communautés sont issues de la scission d'une autre, en 1970, qui, en 1958, comptait 40 h.

Si l'on ajoute à ces chiffres, une vingtaine de personnes dispersées dans la population créole sans avoir rompu tout contact avec leur communauté d'origine, la population arawak de Guyane française s'élève à environ 300 personnes.

La situation foncière de ces quatre communautés est peu brillante.

La première est sur terres domaniales; elle est reconnue officiellement par l'administration (son chef est rétribué), mais ne dispose d'aucun terroir.

La seconde, installée sur une concession forestière privée, n'est pas reconnue en tant que communauté amérindienne et son destin est lié à l'humeur du propriétaire.



Photo P. Giraud/AWAKS

Aura le 9 décembre

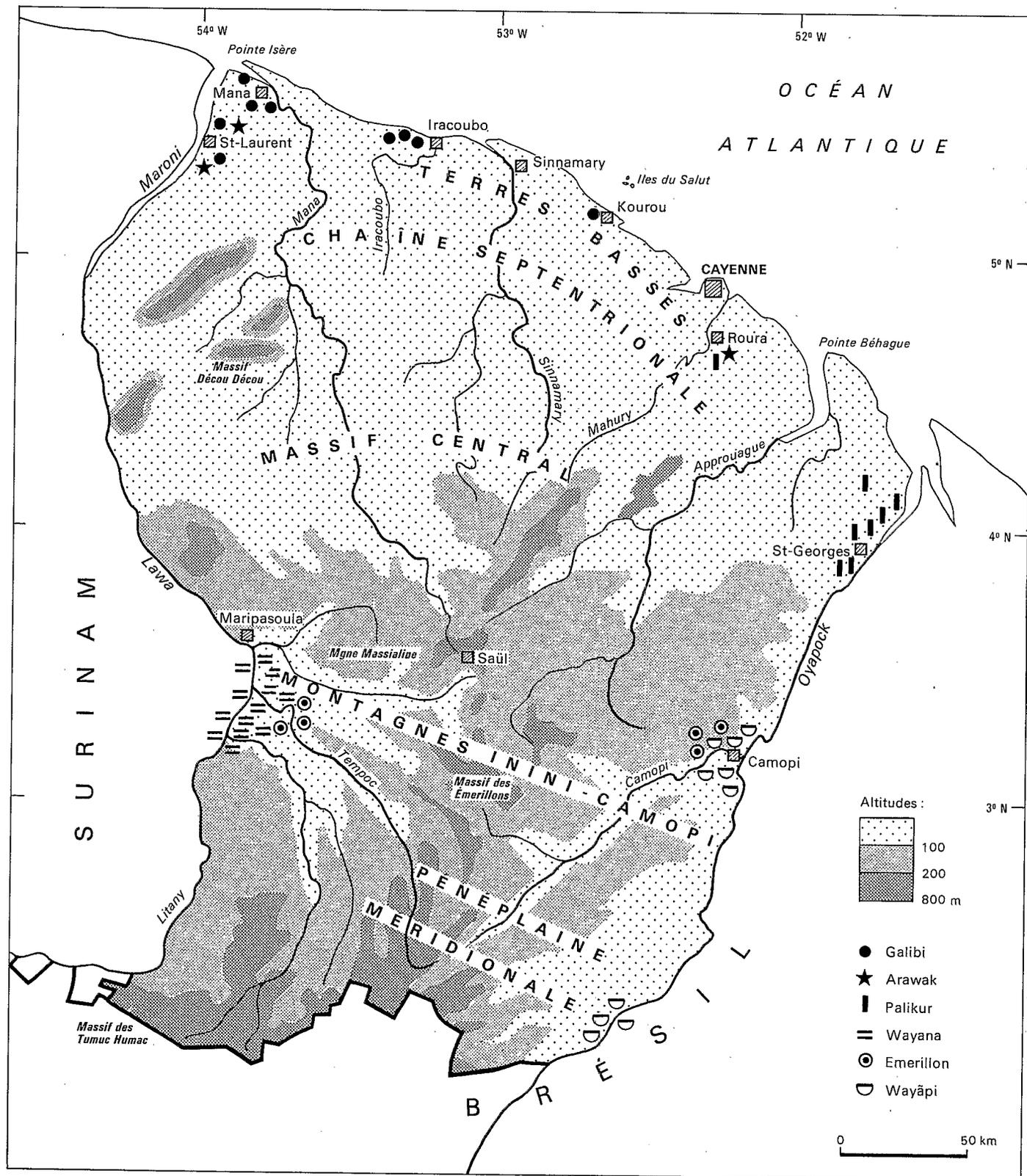
«...le tournoiement entêtant des marakas des chamanes...».

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 23.756

Cote : B ~ ex 1

Localisation générale des ethnies amérindiennes



PEUPLES AMÉRINDIENS DE GUYANE FRANÇAISE

La troisième est sise sur un terrain appartenant à l'Etat (administration des PTT) qui peut l'en expulser d'un jour à l'autre.

La quatrième enfin est installée sur des terres communales. Comme Balaté, elle est reconnue par l'administration. Elle est surtout la seule à disposer officiellement d'un minuscule mais bien réel lot de 38 ha de terrain, attribué à l'«Association des agriculteurs arawak», association de type 1901 créée en 1978 sur l'instigation de P. Robineau, fonctionnaire de la DDA.

Les Arawak ont une organisation sociale clanique. Traditionnellement, cela se traduit dans les faits par une descendance matrilineaire, une alliance exogamique de clan à clan et la résidence uxori-locale. Sur les 27 clans que l'on comptait en 1925 en Guyane anglaise, il n'y en a plus que 13 aujourd'hui à Surinam, dont 7 seulement sont aujourd'hui représentés en Guyane française: Maratakayu, Urasi, Biswana, Kaluafudu, Sabayo, Yubitana (ou Jubitana), Makusi (ou Makosi).

Le souvenir de l'ancêtre totémique est perdu, en tout cas pour ceux de Guyane française, de même que la signification de ces noms. Par contre, le fonctionnement de ces clans reste opérant, puisque, par exemple, aucune union «incestueuse» n'a été relevée en 1980. Cependant, leur pérennité est contrecarrée par les exigences des états civils des trois pays de tutelle, qui reposent eux, sur des systèmes patrilinéaires, donc, diamétralement opposés. On aboutit à une double parenté, l'officielle et la réelle, l'une servant à toucher divers subsides, l'autre permettant de fonder l'alliance et la résidence, bases de la survivance de l'ethnie.

Le mode de groupement ancien, qui consistait en de petites communautés villageoises complémentaires au niveau de l'alliance, est aujourd'hui devenu rare. On trouve une forme transitoire à Surinam, pour aboutir, en Guyane française, à la forme finale en villages où les unités familiales habitent des petites cours séparées par un rideau de végétation rudérale.

L'affaiblissement démographique, augmenté de la perte de l'économie tradi-

tionnelle, a perturbé la résidence strictement uxori-locale de jadis: de manière opportuniste, une même courette peut aujourd'hui abriter, autour de l'aïeule, non seulement une partie de ses filles et de leurs époux, mais aussi une partie de ses fils et de leurs épouses.

Le système clanique trouve une ultime application face à la dispersion dans l'univers proto-industriel des trois Guyanes: il permet d'atténuer l'isolement des individus, en offrant à chaque Arawak une sorte de réseau de solidarité «internationale» auquel ils se réfèrent puissamment.

Au cours des trente dernières années, l'habitat arawak s'est considérablement dégradé. De la maison ronde qui n'existe plus que dans la mémoire des hommes, on a abouti à un carbet de type créole, avec toit de tôle, plancher surélevé, murs extérieurs et cloisons intérieures, fait autant de matériaux provenant de la végétation environnante que de matériaux de récupération.

L'économie traditionnelle d'autosubsistance a volé en éclats chez les Arawak de Guyane française. Si la communauté de Balaté vit en grande partie de la pêche artisanale, celles de Sainte-Rose de Lima et du Larivot ont des activités de pêche, de chasse et de cueillette très réduites, ce qui signifie en clair que ces communautés se procurent monétairement les protéines indispensables à leur alimentation. Par contre, l'artisanat lié à ces activités traditionnelles s'est trouvé fortement amoindri, sinon anéanti.

Seule l'agriculture sur brûlis, ultime volet des activités spécifiquement amérindiennes, permet encore de tempérer leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

L'agriculture souffre de trois maux principaux:

— la mauvaise qualité des sols (argile Coropina, terre de remblai);

— une végétation très dégradée envahie par les termites;

— une exigüité du terrain obligeant à des jachères très courtes (4 à 5 ans).

Les abattis, très petits (0,36 ha en moyenne) ne sont pas tous destinés à

l'autosubsistance, certains Arawak de Sainte-Rose de Lima cédant à l'envie de vendre à l'extérieur, soit des ananas, soit du manioc, sous forme de cassave ou d'amidon.

Depuis plusieurs générations, les Arawak sont habitués au travail salarié, dont leur subsistance dépend pour une large part, à côté d'allocations diverses. Les emplois sont de par le faible niveau scolaire des adultes, peu variés et peu gratifiants (manœuvres, ouvriers, forestiers, conducteurs d'engin, chasseurs professionnels...). Si l'on tient compte du chômage endémique, de la perte des connaissances propres à leur milieu, de la dégradation de celui-ci, et du maigre débouché que constitue la vente de produits agricoles, l'activité salariale, ajoutée en fin de course, ne peut atténuer le processus de paupérisation largement amorcé. Une comparaison, établie en francs constants, entre des chiffres obtenus par Hurault (1963) et Grenand *et al.* (1981) donne les résultats suivants:

	1958	
salaire par homme adulte	909,00 F	
prestations sociales	—	
Total	909,00 F	
	1980	
revenu par homme adulte		
(salaire + ventes agricoles)	610,37 F	
prestations sociales	205,44 F	
Total	815,81 F	

On constate donc qu'en dépit de l'introduction de sources de revenus nouvelles, les Arawak se sont appauvris depuis 1958. On ne peut que redire ici ce que constatait déjà Hurault (1963): «Les Arawak ne sont pas sans regretter la vie indépendante de cultivateur-pêcheur, mais l'illusion de gagner beaucoup d'argent fait qu'ils ne parviennent pas à s'abstraire du salariat». ■

DU

ethnies

Droits de l'homme et peuples autochtones

Numéro double 60 F

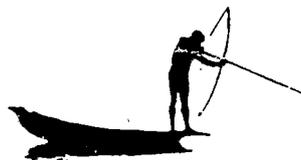
Vol. 1 n° 1-2

Juin-Septembre 1985

La question amérindienne en Guyane française



Revue trimestrielle de



Survival International (France)

B 23.755 à 23.762
ex. 1